



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Financement d'un nouvel ensemble d'habitation à Petit-Rocher

PETIT ROCHER, Nouveau-Brunswick, le 09 octobre, 2007 — Les personnes seules non âgées, les aînés et les personnes handicapées de Petit-Rocher auront accès à davantage de logements abordables, grâce à la construction d'un nouvel ensemble de logements produit par Jean-Guy et Gracia Arseneau.

L'ensemble recevra en tout 471 000 \$ du gouvernement fédéral et de la province, ce qui permettra la production de 7 nouveaux logements abordables.

C'est aujourd'hui que la bonne nouvelle a été annoncée par l'honorable Mary Schryer, ministre d'État à l'Habitation du Nouveau-Brunswick, et l'honorable Greg Thompson, ministre des Anciens Combattants, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social.

« Nous sommes heureux que des partenaires privés bénéficient de la phase III du Programme de logement abordable afin de produire encore plus de logements abordables dans différentes régions de la province, procurant ainsi de meilleurs logements aux habitants du Nouveau-Brunswick », a déclaré la ministre Schryer.

« Le nouveau gouvernement du Canada est déterminé à mettre davantage de logements à coût abordable à la disposition des personnes qui en ont le plus besoin, au Nouveau-Brunswick et partout au pays », a indiqué le ministre Thompson. « Grâce à l'ensemble de Petit-Rocher, les résidents auront accès à d'autres logements de qualité à prix abordable, ce qui leur permettra de demeurer près de leur famille et de leurs amis. »

L'ensemble, dont le coût s'élève à 690 000 \$, comprendra la construction de 14 logements et sera situé au 714, rue Principale, à Petit-Rocher. Pour les aider à payer les coûts de construction, les promoteurs, Jean-Guy et Gracia Arseneau, ont reçu une subvention de 210 000 \$ provenant du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral. Ils ont également obtenu 261 000 \$ en suppléments de loyer à long terme de la province du Nouveau-Brunswick pour 7 des 14 logements.

Dans le cadre de la phase III de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick, de nouveaux crédits de 40 millions de dollars seront engagés pour aménager, au cours des deux prochaines années, au moins 754 logements neufs au Nouveau-Brunswick. Par l'intermédiaire du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral, 17 millions de dollars seront distribués à des promoteurs immobiliers sous forme de prêts susceptibles de remise pour compenser les coûts de construction. La province fournira 23 millions de dollars en suppléments de loyer à long terme afin de préserver le caractère abordable de 580 des 754 nouveaux logements.

Au cours des trois dernières années, les phases I et II de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable ont donné lieu à des investissements de plus de 45 millions de dollars pour produire et soutenir jusqu'à 700 logements locatifs destinés à des ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications
Services familiaux et communautaires
506-444-3684

Giselle Thibault
Conseillère, Marketing et communications
Société canadienne d'hypothèques et de logement
902-426-8320

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le soutien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la remise en état.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le soutien de plus de 600 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme est administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Phase II

Dans le cadre de la phase II de l'Entente, on a porté à 45 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni au moins 50 % du financement de contrepartie. Jusqu'à 10 % de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement :

Nouvelles hypothécaires - Financement d'un nouvel ensemble d'habitation à Petit-Rocher

- a été utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments au loyer;
- était destiné aux zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement; et
- visait les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.

Phase III

Dans le cadre de la phase III de l'Entente, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engagent à verser plus de 40 millions de dollars pour la production d'au moins 754 logements neufs au cours des deux prochaines années.

Ce financement est offert à des entrepreneurs privés et à des organismes sans but lucratif afin d'accroître l'offre de logements locatifs abordables pour les personnes âgées, les familles et les personnes seules à faible revenu. Des 754 logements qui seront produits, 580 seront subventionnés, et 10 % seront accessibles aux personnes handicapées.

Du financement pour la préparation de projets est également offert aux organismes sans but lucratif pour les aider à préparer et à mettre en œuvre leur projet d'ensemble d'habitation.

Les proposants peuvent présenter leur projet à un bureau régional du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. Les propositions seront sélectionnées selon des critères de viabilité et de capacité à répondre aux besoins de logement des aînés, des familles à faible revenu, des personnes seules ou des personnes handicapées.